



Les personnes pressés ou "avertis"  
peuvent passer les passages mis en bleu.

« Il n'y a jamais eu  
de société sans religion »

Bergson,  
*Les deux sources de la morale et de la religion.*

# Immigration, intégration, assimilation, pièges à C...

cf.: version courte

« **C** »,

...comme **Ce**, qu'en huit lettres, nous sommes tous, ou presque, sur cette question ;

...comme **Chrétiens**, qui sont de moins en moins ce qu'ils prétendent être : des spécialistes de l'amour de Dieu et de son prochain, donc des **Étrangers** ;

...comme **Civilisation**, à la disparition de laquelle nous assistons... et, par là même, à celle de la dynamique relationnelle de ses composants : *politique, culturel et spirituel*.

*Nous n'avons évidemment pas l'intention de résoudre ici, dans la pratique, ce vaste problème délicat et complexe, mais seulement – selon notre habitude – de tenter de poser, de bonne manière, les bonnes questions ... ce qui est la condition pour y répondre convenablement.*

*La mentalité de nos contemporains, et les données de ce sujet ont été à ce point subverties que nous sommes conduits à prendre un ensemble de précautions et préalables, et de faire de tels détours... que ces préliminaires constitueront le gros de notre réflexion.*

## Affrontement

Premier constat : sur cette question – plus que partout ailleurs – deux camps s'affrontent : ceux pour qui « *l'immigration est une chance pour la France* », et ceux qui affirment tout aussi péremptoirement le contraire... Combat qui se

substitue aux véritables enjeux qu'implique ce problème.

Afin de sortir de cette situation duelle, disposons-la de telle manière que, de diamétralement antithétique, cette opposition se traduise en termes alternatifs, voire complémentaires... après avoir éliminé ce qui ne peut convenir.

Or, dans le domaine qui nous intéresse ici, deux possibilités s'offrent à nous...

– l'une, nous le disions à l'instant – récurrente – est l'opposition frontale... qui ne peut être réduite que par la neutralisation, voire la néantisation, de *l'adversaire*. Dans ces conditions, la question se pose de façon radicale : « *oui ou non, doit-on accueillir les étrangers sur notre sol ?* » Ce qui transforme ce problème de *doctrine* – c'est-à-dire d'application d'un principe –, en *dogme* intangible. – alors qu'il est une autre manière – inusitée celle-là – de poser le problème. Elle consiste à relativiser (au sens plein de ce terme) les divergences dues aux applications... ce qui revient à disposer ses éléments constitutifs, non d'une manière duelle ni même duale, mais en termes de *dialectique positive*. C'est-à-dire en remplaçant l'opérateur « *anti* » par un *tiers terme* médiateur... qui, cependant, n'exclut pas l'exclusion.

Si aucune contre-indication grave ne s'y oppose, la question n'est pas « *mangerai-je ou non du chocolat ?* » mais « *quand, comment, combien... en mangerai-je* ».

En effet, par sa nature même, la question que nous posons ne peut se réduire en termes



de Bien ou de Mal. L'alternative n'est pas de mettre, d'un côté ce qui doit être fait absolument : *intégrer inconditionnellement tout étranger*, et, de l'autre, la posture contraire, comme le serait *la volonté de refuser, par principe et systématiquement tout étranger voulant s'installer sur notre sol...* Quand il s'agit de "manière", les propositions doivent s'en tenir à rechercher la meilleure possible.

Le problème que nous posons – compte tenu, d'une part de la situation des candidats à l'immigration, et de l'autre de celle du pays accueillant (en l'occurrence la France) – consiste d'abord, répétons-le, à poser de bonne manière les bonnes questions... autant dire à les mettre en bonne voie de solution.

C'est ce que nous nous proposons de tenter.

### Comment poser la question,

En vue de cet objectif, prenons le point de départ positif que, de son côté, choisit Éric Zemmour : « *l'immigration est une chance pour la France* ». Bien que nous prêtions à ce trouble-fête, pourfendeur de la pensée correcte, une *restriction mentale* sur les limites qui inévitablement conditionnent cette proposition optimiste... Limitations qui, sans toutefois l'annuler, peuvent aller jusqu'à en réduire considérablement la portée.

Toute application (contingente) d'un principe (intangibile) suppose – qui pourrait le nier – des conditions. Or, ces restrictions risquent, selon les circonstances, d'entraîner un renversement de perspective... À vouloir trop concéder, ou au contraire trop restreindre, on court le danger de s'engager dans une impasse si étroite que tout demi-tour s'avérerait difficile, si ce n'est impossible. Or, tout bon stratège agit de façon à ce que ses choix puissent supporter exceptions, souplesse... ou repli éventuel.

Avant d'aller plus loin, faisons à notre tour une restriction – explicite, celle-là – sur une position complémentaire de notre Lucky Luke de la *pensée obligatoire* et des interdits qui lui sont attachés. Il est en effet plus difficile de le suivre lorsque, dans la foulée, il approuve, sans nuances explicites – sans doute pour les

mêmes raisons tactiques – le "droit du sol"... sur lequel nous reviendrons plus loin.

Quels que soient ses aléas, cette manière tactique d'engager le débat – qu'emploie habituellement ce courageux équilibriste –, bien que périlleuse, a l'insigne avantage, si ce n'est d'éviter, du moins de rendre plus difficile les oppositions frontales qu'avec raison il redoute. Malheureusement, cette stratégie qui cherche avant tout la controverse et les *disputations*, fait souvent face à ceux qui, eux, cherchent par tous les moyens, l'affrontement...

Essayons-nous à une approche analogue.

### ...la bonne question

L'expérience montre que les questions mal posées favorisent le duel, non le débat, et moins encore le duo. Or, il est question d'*accueillir, oui ou non, les étrangers qui le désirent sur notre sol*. Les termes de la question – en même temps radicaux (*oui ou non*), vagues ("les étrangers"), déficients et lacunaires (*le sol est-il vierge ?*) – sont mal choisis, et sans doute est-ce la première raison de nos déboires en la matière.

« *Comment accueillir des personnes étrangères au sein de notre nation ?* » eût mieux convenu. "Le sol" en effet n'est que le support, la base, le premier degré d'une épaisseur qui en comporte trois – *matériel, culturel et spirituel* –... sans lesquels « le sol » serait, en effet, un territoire vierge... à occuper à sa convenance. Or, ce pays est habité, il a une histoire et une culture... il est devenu une *patrie*, qui, pour ce qui nous concerne, est la France. Et là, nous allons le rappeler, ne s'arrête pas son évolution... car **là s'amorce une suite de fonctions qui de cette patrie fera une nation, et de celle-ci une composante civilisationnelle.**

### Formation d'une nation

Si des personnes – composées d'un *corps* et d'une *âme* et d'un *esprit*, donc *tripartites* –, constituées en familles et en communautés, sont les artisans de la patrie... elles ne peuvent l'avoir réalisée et maintenue autrement que selon leur manière d'être... selon leur nature *ter-*



naire cf.:4Ab. Constat qui conduit à reconnaître que *la patrie* a, elle aussi, trois niveaux... qu'au-dessus du *temporel*, il y a le *spirituel*, et que ces deux pôles sont unis et animés par le fruit de leur mise en relation : le *culturel*.

Si l'on en restait là, nous serions encore dans un passé excédé mais statique... dans un monisme, fût-il à trois niveaux. **Or, la patrie est le tenant d'une fonction dynamique féconde : la fonction 'politique', qui constitue la nation, elle-même premier terme de la fonction 'civilisation'.**

Insistons : la "fonction politique" – tripartite comme toute fonction réduite à sa plus simple expression – a pour éléments constitutifs : ses deux pôles – le tenant "*patrie*" 4ab26, p.4 et l'aboutissant "*peuple*" (personnes, familles, communautés) – réunis et animés par la médiation du tiers terme "*État*". La résultante de cette opération, personne ne l'ignore, est la *nation*... qui n'est donc, ni un principe, ni un absolu... mais le résultat (relatif et fluctuant) de la *fonction politique*... qui est en même temps une manière de relier le passé au futur par le présent.

## Reformulation de la question

**Le candidat à l'assimilation-intégration ne doit donc pas chercher à rejoindre seulement un territoire, mais une nation... résultat d'une fonction transversale (patrie - État - peuple) – la fonction politique – sur sa triple épaisseur : territoriale et charnelle, spirituelle et religieuse (ou ce qui en tient lieu), unis par un tiers terme culturel issu de la fonction qu'il anime.**

Ce sont là les six premiers paramètres – transversalité : *patrie, État, peuple* ; et verticalité : *temporel, culturel, spirituel* – à prendre en compte, dès l'abord, dans une réflexion sérieuse, conséquente et responsable sur les problèmes que posent l'immigration, l'intégration ou l'assimilation (selon que l'on prend le point de vue de celui qui s'intègre, ou de celui qui assimile) <sup>(1)</sup>.

La bonne question – plus détaillée – est donc : « dans quelles conditions accueillir les personnes étrangères qui ont de bonnes raisons

pour cela (il s'agit donc là d'une condition...) de vouloir s'intégrer, s'amalgamer, se joindre, s'unir... à notre **peuple**, à sa **patrie**, à sa **nation**. Domaines auxquels il convient souvent d'ajouter – nous dirons, avant de conclure, pourquoi – "à sa **Civilisation**"... »

Pour s'expatrier, ces Étrangers devront en effet avoir des raisons graves <sup>(2)</sup>, car – si ce n'est dans leur mémoire et leur cœur, du moins dans leur nouvelle *vie politique et sociale*, donc finalement, pour une part, dans leur *vie privée* – ils devront, non pas dénier ou renier, mais quitter leur nation d'origine, tout ce que cela suppose... et, s'il y a lieu, – et en l'occurrence il y a souvent lieu – leur forme de civilisation... si toutefois l'on accepte de considérer **la Civilisation** comme le **bien commun de nations** (dans l'idéal, **des nations**) 4Ba65..., et **les civilisations** comme les diverses manières d'en être.

## « ...une chance pour la France ? »

La question ainsi posée, revenons à notre point de départ, et demandons-nous à nouveau « *l'immigration est-elle une chance pour la France ?* », et confirmons :

- oui, car le peuple de France fut, dès son origine, composite ;

- oui, puisque, par exemple, dans un passé récent – après bien d'autres au cours de notre histoire – entre autres, des Italiens et Portugais, en nombre conséquent, se sont fondus dans notre nation sans grandes difficultés, et le plus souvent pour notre plus grand bien commun...

- oui, car, alors, il s'agissait le plus souvent d'assistance à personnes en difficultés... coïncidant avec nos besoins.

Cependant ce « oui » est un « oui mais ». Car, peut-on conclure sans restriction et sans se demander pourquoi – puisque l'immigration « fut une chance pour la France » – ne pas continuer, alors que le Maghreb et les pays de l'Est, et bien d'autres, se pressent à nos portes... quand ils ne sont pas déjà sur notre territoire ?



Ne convient-il pas de mettre notre «oui» au conditionnel ? Car ce qui est bon – c'est-à-dire convient aux deux parties – dans une situation donnée, ne l'est pas nécessairement dans d'autres circonstances... Remarquons également que les précédentes immigrations-intégrations étaient *civilisationnellement compatibles* : que les principes et fondements politiques, religieux et culturels des postulants étaient, si ce n'est toujours identiques, du moins analogues, en tout cas compatibles... Ce qui, avec l'immigration en provenance de pays à majorité islamique n'est pas forcément le cas... et donc suppose des conditions particulières que nous allons survoler...

*De plus, nous devons tenir compte que, comme disait (à peu de chose près) le socialiste Michel Rocard, «la France ne peut accueillir toute la misère du monde; elle n'en a ni la vocation, ni les moyens». La France (pas plus que n'importe quel autre pays) ne peut devenir le SAMU de la terre entière. Ne serait-il pas préférable, à tout point de vue, d'aider les affligés à résoudre leurs problèmes chez eux, et leur éviter ainsi l'arrachement et le déracinement de l'immigration ?*

*Il s'agit d'abord d'une question qui relève du bon sens : on ne peut ni intégrer ni, encore moins, assimiler un trop grand nombre d'étrangers, ni des « communautés » ([sauf exception] on n'assimile que des individus) sous peine de déstabiliser son pays.*

*Il faut aussi reconnaître que la réflexion de De Gaulle recueillie par Peyrefitte est parfaitement juste, quand il dit que la France peut gagner à intégrer une certaine diversité, mais que les allogènes doivent rester une petite minorité, sans quoi « la France ne serait plus la France » (PB). [Lire la citation entière : 1Ga06]*

Toutefois, si ces remarques peuvent servir d'introduction, elles ne permettent pas de faire l'économie d'une analyse sérieuse des multiples contingences qui conditionnent notre problème... sans que pour cela il soit inévitable, à défaut de pouvoir s'entre-tuer physiquement, de s'entre-néantiser politiquement.

Cependant, avant d'entreprendre cette analyse, il convient d'écarter ce qui encombre notre sujet.

## D'abord éliminer...

Se combattre pour un principe, nous le laissons entendre en commençant, n'est pas raisonnable puisque, par définition, les principes n'appartiennent à personne, ni à celui qui l'énonce, ni à quiconque prétend l'appliquer... De plus, il est tout aussi stupide de se combattre pour choisir la meilleure *manière* (la seule chose qui nous appartienne) d'appliquer ce principe.

Les applications en effet ne relèvent pas du conflit, mais de l'entente... après d'éventuels débats et controverses... Arrive toutefois le moment où mieux vaut s'entendre sur un compromis que de s'étripier pour faire triompher ses propres vues. Ne dit-on pas que *le mieux est parfois ennemi du bien*? Un bon compromis ne vaut-il pas souvent mieux qu'un champ de bataille jonché des cadavres des belligérants ?

Cela dit, s'enfermer dans de fausses alternatives radicales ne vaut pas mieux... Options qui se résument à deux attitudes :

- **relativiser l'absolu des principes,**
- **absolutiser les manières (relatives) d'appliquer ces principes !**

## ...ensuite distinguer...

Pour cette raison, commençons par refuser l'alternative absolutiste et dilatoire "*droit du sang* contre *droit du sol*" dans laquelle l'on voudrait nous enfermer... avec pour but évident de mettre *le droit du sol* en préséance ou, pire, en lieu et place du *droit de sang*. Or, bien que ces deux droits ne soient pas de même nature, et qu'ils ne s'excluent pas pour autant, ils sont tout au plus subordonnés et complémentaires.

Si le premier est de droit naturel, donc intangible, l'autre est un complément normatif, donc relatif. Nous nous garderons cependant de chercher à savoir, quels peuvent être le rôle, les conditions et les limites d'un possible *droit du sol*... car ces considérations dépassent notre objectif et nos compétences, de plus, nous éviterons ainsi l'encombrement d'un conflit supplémentaire dans une situation déjà fort complexe.



Contentons-nous de remarquer que :

- **Le droit du sang** ni ne s'édicte, ni ne s'octroie, ni ne se déclare... il s'explique, se respecte et se protège...comme tout droit naturel. Il va, en effet, de soi que les parents transmettent à leur progéniture, avec leurs gènes, leur triple héritage matériel, intellectuel et spirituel... car tels sont *les droits du sang*... Que certains droits relatifs au sol puissent être de la partie ne change rien au problème...
- En revanche, considérer **le droit du sol** comme une alternative au *droit du sang* est une aberration. Le sol n'a aucun droit par lui-même ; il est *objet* du droit et non *sujet*... ce sont les occupants qui, eux, ont éventuellement des droits et les devoirs y afférant. Un *droit du sol* autonome et autosuffisant est une absurdité. « *On ne peut se sentir lié à un endroit où l'on est né par hasard* » disait le 25 mars, sur France-Culture, Chistine Arnothy.

A-t-on jamais vu une femme, accouchant fortuitement à l'étranger, faire, par là même, de ce lieu, un héritage pour son enfant qui deviendrait, de surcroît, et toujours par hasard, étranger dans son pays d'origine ? Ou encore, une famille de Français avoir un fils japonais, pour être venu au monde dans un hôtel de Tokyo ?

Trêve d'incongruités, dans aucun cas, "le droit du sol" ne consiste à s'approprier, par le seul fait de sa naissance, un territoire et ses équipements, abstraction faite de son peuple, de sa nation, de sa culture, et de son Histoire... et à se voir octroyer automatiquement une nationalité, quand bien même cela ne serait pas son désir...

### ...enfin choisir

Qui, de bonne foi, peut refuser ces préalables aux débats contradictoires et aux controverses constructives sur ce problème aux implications souvent dramatiques ? Mais cela ne suffit pas. Il va de soi, qu'en la matière, l'on ne peut se satisfaire de *yakas* ou de *faucons* inconséquents et irresponsables. Ici aussi et surtout s'impose *le principe de précaution*, par ailleurs si abusivement utilisé. Nous devons

avoir à cœur de ne pas laisser aux générations à venir une situation lourde de conséquences.

Après avoir déblayé le champ d'application, et avoir désabsolutisé – ou, si l'on préfère, relativisé – ses éléments constitutifs, il convient de mettre le problème de l'immigration-intégration-assimilation dans son triple contexte. Celui des personnes candidates, celui du pays d'accueil, et, entre les deux, celui de l'arbitrage (finalement *politique*) entre les deux parties. L'objectif est de dégager **un espace délimité par le chevauchement du minimum exigé par les uns** (les candidats), **et le maximum raisonnable concédé par les autres** (les accueillants).

Pour cela il convient de tenir compte, d'une part, des priorités humanitaires, et, dans une moindre mesure, des demandes de confort et de mieux-être..., et de l'autre de nos intérêts, de nos besoins et de nos capacités d'absorption, *compte tenu du devoir de venir en aide aux affligés, aux persécutés*... Il convient de prendre aussi en considération les possibilités d'offre d'accueil, de vie décente, de logement, de sécurité, d'hygiène, de santé... et celle d'assurer, les droits et les devoirs sociaux et fiscaux correspondants aux diverses situations... pour ceux qui aspirent à la nationalisation... ou aux statuts intermédiaires.

### Un statut d'étranger

Une autre condition est, en effet, nécessaire pour aborder, dans des conditions convenables, le cœur de notre problème. Ce prérequis consiste à refuser une autre fausse alternative, qui rend notre problème encore plus problématique, et pour tout dire, insoluble.

Cette manœuvre – qui n'est pas nouvelle – consiste à supprimer l'élément médiateur qui *relationne* les deux pôles d'une alternative, afin de mieux les confondre. C'est ainsi que l'on rend pratiquement synonymes les deux termes "*immigration* et *intégration*", au point d'en faire un seul concept. Or, ces deux vocables, recouvrent deux réalités qui peuvent certes être liées ou consécutives, mais ne forment ni une *suite* inévitable, ni un tout indissociable...



Refuser ce faux dilemme faciliterait grandement la prise en compte de ce problème, et ses applications... et permettrait l'aménagement de la constitution d'une zone intermédiaire.

Si l'on voulait éliminer la possibilité même de penser un "statut de l'Étranger" (ou de résidents) – alors qu'il subsiste nécessairement dans les dispositions légales – on ne s'y prendrait pas autrement. Jamais cette possibilité n'est envisagée autrement que comme exceptionnelle. Or, pourquoi ne pas appeler un chat, un chat ?

Il n'y a rien d'infamant à être un étranger..., nous le sommes tous, au moins en puissance. Beaucoup de Français voyagent, étudient ou tra-

vailent à l'étranger... sans que, pour ces derniers, et pour autant, une intégration-assimilation-nationalisation soit d'emblée considérée comme un aboutissement.

Bien entendu, ce statut – qui existe *de facto*, mais n'est pas pensé – n'est pas nécessairement une facilité ; il soulève bien des difficultés... non pas à base d'égalité (autre pensée obligatoire, irréfléchie et incondionnelle), mais d'équité...

Ce problème du "statut des étrangers", qui peut être considéré comme un palier – que l'on peut nommer de la façon que l'on voudra – vaudrait à lui seul une réflexion...

## PREMIÈRE ET ULTIME CONDITION D'ACCUEIL

Nous avons gardé jusqu'ici une autre considération, qui n'est pas la moindre, et aurait, dira-t-on, tout aussi bien pu figurer dans les préalables. Cependant nous ne l'avons pas fait, car ce n'est pas si simple. *La capacité d'accueil* ne se limite pas, en effet, nous l'avons déjà souligné, aux seules données *matérielles*, elle concerne tout autant les aspects *culturel* et *spirituel* que... **civilisationnel**.

Nos lecteurs habituels savent ce que nous mettons sous ce mot qui n'est plus employé, et pour cause 4Ba65. *La fonction civilisationnelle*, se situe au sommet de l'aventure humaine. De social ou *communautaire*, en effet, – avant de régresser – l'homme n'était-il pas devenu un animal *politique*, puis... *civilisationnel* ?

Le *civilisationnel* est une fonction dynamique *horizontale* – elle aussi – sur une triple épaisseur : *temporelle*, *intellectuelle* et *spirituelle*... dont les deux pôles sont *le politique prioritaire* et *le religieux primordial* (ou ce qui en tient lieu) ... reliés par ce que, faute de mieux, nous nommerons *la médiation culturelle*, paradoxalement alimentée par les deux pôles qu'elle anime.

L'on mesure vite les perspectives ouvertes, si l'on sait que – dans l'idéal – chacun des trois éléments constitutifs (politique, spirituel et culturel) de *cette fonction vitale des nations* bénéficie d'**une certaine autonomie dans une interdépendance certaine** ; que **les unions** se font

par le bas, par le temporel, et **l'unité** se réalise par le haut, par le civilisationnel ; que, sans cette *unité*, il ne peut y avoir de réelle cohérence d'ensemble, et, qu'enfin, sans elle, le tout qu'elle unit se désagrège inéluctablement...

### Une dynamique pervertie

Bien entendu il y a ceux qui diront que – tout au moins pour ce qui concerne la France – il n'y a plus lieu de parler de *civilisation*, car au moins un élément de sa dynamique n'a plus cours. Le religieux (ou ce qui en tenait lieu), a, en effet, dans un premier temps, été remplacé par des idéologies et, dorénavant, par le seul Avoir. La rivalité entre Lucifer et Mammon, une fois tournée à l'avantage de ce dernier, a brisé la dynamique, qui, même pervertie, assurait une certaine persévérance civilisationnelle... Cependant, arrivé là dans la formulation de son objection, le contradicteur n'attend plus de réponse... car il vient de découvrir un danger auquel il n'avait sans doute jamais pensé...

Cette dynamique féconde disparaissant, en effet, la force vitale – nécessaire non seulement pour vivre ensemble et résister à d'éventuels agresseurs (temporels, culturels ou spirituels), mais aussi pour assimiler les Étrangers – s'évanouit. Alors – les hommes étant ce qu'ils sont – ces Étrangers peuvent devenir non plus une chance mais un danger, car, même s'ils ont, au moins dans un premier temps, les meilleures intentions du monde, la tentation face à d'une



proie facile peut renverser la situation. La faiblesse de la posture civilisationnelle dans laquelle nous nous trouvons exige donc un supplément de prudence.

## Assimiler à quoi ?

Dans ces conditions, outre l'importance qu'il convient de donner distinctement aux trois fonctions constitutives de *la fonction civilisationnelle*, nous devons insister sur leur agencement et leur rôle. Il ne s'agit, on l'aura compris, ni d'une simple liste, moins encore des trois *aspects* d'un tout monolithique, mais – répétons-le – des trois éléments, nécessaires et suffisants, constitutifs de la fonction suprême des peuples. Dynamique dont les deux pôles sont – rappelons-le aussi – **la priorité du politique** (quelle que soit sa forme) **et le primordial du religieux** (ou de ce qui en tient lieu) reliés sur leurs trois niveaux (temporel, intellectuel et spirituel), par **la médiation d'un culturel** compris comme *la résultante paradoxale des deux termes qu'il "relationne"...*

*Redit autrement : le temporel* (le politique) **assure les unions ; le spirituel** (le religieux) **l'unité ; et, entre les deux** et paradoxalement, **la médiation culturelle s'alimente à ces deux sources qu'elle anime, et dont elle procède.**

La prise de conscience de cette *fonction ternaire souveraine* joue un rôle déterminant, tant pour *l'accueillant* que pour *l'accueilli*. Elle conditionne l'ensemble des vies personnelles, familiales et communautaires qui – fermons le cercle – sert de *tenant* au politique... qui joue le rôle analogue pour le civilisationnel... en ses trois composants (idéalement unis), fussent-ils morcelés en trois éléments séparées... au lieu d'être distinguées.

## Civilisationnellement compatible

Or, les candidats à l'immigration les plus nombreux nous viennent de nations de civilisation islamique... qui comportent bien trois *aspects* (*politique culturel et religieux*), mais non trois domaines distincts. Il ne peut donc s'agir d'une fonction, mais d'un tout *monolithique* – plus précisément *théolithique*. Car dans l'islam, Allah est non pas Un-unité (l'unité suppose nécessairement la diversité des éléments consitu-

tifs), mais Un-uniciste, monolithique, théolithique... comme l'on voudra. Cette unicité à des conséquences récurrentes, et en premier lieu la concaténation du politique et du religieux... inaugurant le dilemme entre une société théolithique ou *polilithique*...

*Lire* : unité-unicité par Antoine Moussali

## théolithique ou polilithique ?

Si, dans notre laïcité absolutiste, nous distinguons et même – abusivement – séparons radicalement : *politique, religion et culture...*, en islam il forme un tout fusionné (et non pas une unité...). Dans ces conditions, lorsque nous disons "*religion*" c'est de politique qu'aussi bien nous parlons, et réciproquement... Il est donc vain de vouloir hiérarchiser ce qui pour nous recouvre trois domaines distincts (voire absolument séparés), car en islam, ils sont confondus.

Inévitablement, cette manière de penser *monolithique* s'étend à tous les domaines, et les conséquences sur les mentalités, les comportements, les lois et les dogmes religieux et leurs applications... sont d'autant plus déterminantes que cet esprit est effectif. Cette manière *de penser* (?), *d'expliciter* et de *faire* a inévitablement des répercussions sur les fonctions humaines et humanisantes, à commencer par celle constituée par notre *ternarité* interne "mémoire, intelligence, volonté" cf. 4Ab : 17a,b,c. Phénomène qui expliquerait les arriérations et déficiences en bien des domaines. Retards et manques qui – l'envie aidant – pourraient jouer un rôle décisif dans la situation de friction qui obère nos relations avec les islamiques, les musulmans et avec l'islam...

Comment, dans ces conditions, envisager l'intégration d'islamiques sans leur demander d'abandonner tout ou partie de cette religion-politique, ou de cette politique-religion, qui fait partie de leur existentiel... sans s'exposer à des conséquences dirimantes ?

À la lumière de ce qui vient d'être observé, et quoi qu'on y fasse, *vouloir des musulmans – fussent-ils "à la française", qui ne soient pas, ou ne soient plus, islamiques a-t-il un sens ?*



## Diversité religieuse et culturelle

Même avec les meilleures intentions du monde, cacher ce qui fâche ne peut que nuire aux deux parties. Regardons donc la situation en face. La diversité de religions et de cultures engendre inévitablement des difficultés. Cependant, ces embarras – pourvu que l'hétérogénéité reste dans les limites raisonnables exigées par la compatibilité, et que soit respectée la *relative* autonomie du religieux et du culturel – peuvent aussi être considérés comme facteurs d'enrichissement...

Cette double liberté – d'ailleurs protégée (théoriquement) par la loi (du moins dans nos pays...) – n'a pas, jusqu'à un passé récent, posé de problèmes insurmontables. Sagesses orientales, religion juive, et diversité chrétienne ou orthodoxe... se côtoient, dans des proportions et répartitions très inégales, sans difficultés insurmontables (parfois, il est vrai, après une mise en place éventuellement sanglante).

Or, cette capacité à assurer une diversité culturelle et religieuse est conditionnelle. La fonction civilisationnelle ne peut être, en effet, insistons, facteur de l'unité des nations et des ensembles transnationaux, que **dans la mesure où** est respectée « *une certaine autonomie, dans l'interdépendance certaine* » de ses éléments constitutifs... comme, par ailleurs, des pouvoirs.

## Diversité politique ?

Cependant, ce qui est vrai pour les domaines *culturel* et *religieux* ne l'est pas pour le *politique* (*tenant* de la fonction civilisationnelle) qui, lui, est propre à – et même le propre de – chaque nation, ou ensemble de nations...

Aucune constitution, aucune loi ne prévoit la protection, et moins encore l'assimilation, d'une politique... étrangère à celle qui a cours. Bien que les politiques d'opposition abusent souvent largement de la tolérance dont elles bénéficient, elles restent dans le cadre légal de la nation. Aucun pays ne tolère qu'une politique étrangère s'ingère dans les affaires de sa nation, ou du groupement de nations auquel elle appartient... Lorsque l'on contrevient à cette exigence, les situations dégènèrent inévitable-

ment, et se règlent le plus souvent par des conflits, éventuellement armés...

Or, nous venons de le voir, et ce n'est un secret pour personne, un islam qui se respecte ne sépare pas le politique du religieux. Si bien que l'on peut dire, indifféremment et sans forcer le trait, que l'islam est une politique dont le cœur est une religion ; ou une religion dont le bras est politique. Certains traduisent sans vergogne que l'islam est une politique qui instrumentalise une religion... Remarquons que l'inverse n'est pas pertinent. En effet, partout, le politique – ici (*l'aspect et non le domaine*) – est nécessairement prioritaire dans l'ordre de l'action.

D'aucuns, vont plus loin encore, et déclarent que l'islam pourrait être, pour nos nations, un danger civilisationnel plus grand encore que le communisme qui, lui, instrumentalise une idéologie matérialiste. **La prépondérance du danger de l'islam sur le communisme tiendrait donc, selon cette interprétation, à la supériorité intrinsèque de la religion sur l'idéologie...**

Lorsque nous disons que « les musulmans, la religion musulmane et les nations musulmanes constituent une civilisation », nous disons une autre incongruité. Il convient de dire que « les islamiques, la religion islamique et les pays islamiques constituent l'*oumma islamique* », qui est le correspondant, en terres d'islam, du *civilisationnel* occidental.

## En guise de conclusion

En conséquence, il serait inconséquent, déraisonnable, et même irrespectueux, de ne pas donner nos conditions d'accueil à ceux qui nous font l'honneur de choisir notre nation. Il est de notre devoir de dire aux étrangers en quête de renationalisation, qu'ils devront abandonner leur forme de civilisation, et, dans tous les cas, la politique de leur patrie d'origine, qu'ils devront donc nécessairement séparer de leur religion... avant de rejoindre une nouvelle nation.

Il est de notre devoir de leur dire qu'ils devront accepter de nouvelles conditions pour pratiquer leur religion... une fois celle-ci débarrassée des aspects politiques qui y sont amalgamés, et de ce qui outrepassé le proprement religieux (prières et observances...), donc d'une grande partie des



textes et interprétations plus politiques que religieux... et, qui plus est, de la charia islamique... ainsi que de l'esprit de conquête territoriale qui, qu'on le reconnaisse ou non, caractérise incontestablement l'islam. Dans les autres cas ils doivent – au moins dans un premier temps – accepter le statut d'étranger.

Les candidats à l'immigration peuvent cependant user de persuasion pour montrer, théoriquement et par leur vie, la différence et, même la supériorité de leur religion... tout en acceptant la même attitude que pourraient avoir des personnes du pays d'accueil... qu'elles soient catholiques, protestantes, de religion juive ou orientale et même agnostiques ou athées.

Ce ne sera pas en un jour, et peut-être même en une génération, qu'ils deviendront solidaires de la politique et de la forme de civilisation de leur terre d'asile... attitude rendue très difficile par leur différence de religion... mais l'objectif est là.

Il est de notre devoir de dire aux autres, à ceux qui n'entendent pas – au moins dans un premier temps – s'intégrer, ni à être assimilés – mais rester ce qu'ils sont – qu'ils devront respecter les us et coutumes de la nation-hôte... et d'user de prudence et de réserve dans ce qui outrepasser leur vie privée.

*Dans ces conditions – confirmons – oui, l'immigration peut être une chance pour la France.*

L'objectif – annoncé – était de tenter de poser convenablement la question de l'immigration... et donc de ses éléments constitutifs. La suite appartient au politique qui, en plus des aspects soulevés, devra tenir compte des diverses implications pratiques : immigration familiale, regroupement, peuplement, travail, confort minimum, détresse, asile alimentaire, politique ou religieux... et plus généralement civilisationnel.

Les politiques devront donc trouver des solutions pratiques aux problèmes soulevés par l'immigration en général, et par l'intégration et par l'assimilation des personnes musulmans en particulier <sup>(3)</sup>... et aussi par ceux qui voudraient se joindre à nous, sans pour autant vouloir abandonner leur forme de civilisation, sera-ce pour profiter des avantages vitaux ou de confort, – matériels, intellectuels ou spirituels – qu'ils apprécient dans notre nation.

Michel Masson

«C» comme: «**cr**édules, **c**andides...  
pour ne pas dire **cr**étins

(1) Une personne (ou ensemble de personnes) qui demeure durablement dans un pays, mais sans vouloir y rester définitivement, doit « s'intégrer », c'est-à-dire respecter non seulement les lois, mais aussi les us et coutumes, les mœurs et les traditions du pays (langue comprise bien entendu). C'est ainsi que l'on peut, un temps, s'intégrer à l'Allemagne ou aux États-Unis, sans pour autant, viser une « assimilation ».

L'intégration peut aussi être la première étape de « l'assimilation ». Par exemple, la première génération d'immigrés qui choisit de s'installer définitivement dans un pays doit « s'intégrer » et la génération suivante, née sur place, « s'assimiler »... On pourrait de ce point de vue considérer l'intégration, au sens plein du mot, comme le moyen terme (médiateur) entre le statut d'étranger et celui de national assimilé. (PB)

(2) Motivations, que peuvent constituer la précarité, la persécution politique, culturelle ou religieuse... ou toute autre motivation noble, à l'exclusion de la seule recherche de simples avantages – fussent-ils matériel, intellectuels ou même spirituels – surtout si leur pays d'origine manque de personnes compétentes...

(3) Ensemble de considérations tout aussi utile pour régler les problèmes de **voile, burka, minaret...** qui, à la lumière de ce qui vient d'être dit ne sont pas des symboles proprement religieux, mais politique.

*Aller au dossier d'origine de ce texte*